



## **RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI !**

1 200 000 salariés et jeunes ont manifesté le 31 mars dans tout le pays dans le cadre de la grève interprofessionnelle à l'appel de CGT, FO, FSU, Solidaires, UNL, FIDL, UNEF.

Le gouvernement refuse de répondre.

CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL restent déterminées à poursuivre et amplifier la mobilisation pour obtenir le retrait du projet de loi travail y compris par les manifestations et la grève interprofessionnelle (communiqué commun du 31 mars).

Elles appellent à une nouvelle manifestation le 9 pour maintenir la pression.

Ce 9 avril doit être la préparation d'une nouvelle grève interprofessionnelle qui indiquera au gouvernement que s'il ne retire pas son texte, il portera la lourde responsabilité de la reconduction de la grève interprofessionnelle pour bloquer le pays, jusqu'au retrait du projet de loi.

Ce projet, c'est le maximum de facilités pour licencier sans contraintes, pour baisser les salaires, augmenter le temps de travail...

**Le projet de loi El Khomri doit être retiré !**

**Projet de loi El Khomri = « Tout pouvoir pour les patrons » !**

La "hiérarchie des normes" est inversée : tout serait défini au niveau de l'entreprise, c'est-à-dire là où le rapport de force est le moins favorable au salarié. Augmentation du temps de travail, baisse du paiement des « heures sup »... ce serait possible par simple accord d'entreprise. Les droits fondamentaux des salariés pourraient être limités au nom des "nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise".

Le taux minimum de majoration des heures supplémentaires, de 10%, deviendrait la norme, au lieu des 25% actuels (et 50% au-delà de 8 heures).

Licenciements : ils sont facilités ! Un salarié refusant un accord remettant en cause les garanties contenues dans son contrat de travail pourra être licencié "pour motif personnel" et non "pour motif économique". Les organisations syndicales pourraient être contournées, au moyen du référendum d'entreprise favorisant tous les chantages et toutes les pressions au salaire et à l'emploi...

Le Code du travail dynamité, c'est l'ensemble des statuts de la fonction publique et des entreprises publiques qui dans la foulée serait pris pour cible.

**Tous les salariés sont concernés,  
qu'ils soient du privé ou du public !**

**Alors, une exigence, une seule : retrait pur et simple !**

**Le 9 avril, venez nombreux :  
à Compiègne, 10h, cours Guynemer  
à Beauvais, 10h, Place Jeanne Hachette  
à Creil, 10h à la Faïencerie**